



Intervention parlementaire

Réponse du Conseil-exécutif

N° de l'intervention : 119-2020
Type d'intervention : Motion
Motion ayant valeur de directive : ☐
N° d'affaire : 2020.RRGR.170

Déposée le : 02.06.2020

Motion de groupe : Non
Motion de commission : Non
Déposée par : Dunning (Biel/Bienne, PS) (porte-parole)
Kocher Hirt (Worben, PS)
Walpoth (Bern, PS)

Cosignataires : 0

Urgence demandée : Oui
Urgence accordée : Oui 04.06.2020

N° d'ACE : 866/2020 du 12 août 2020
Direction : Direction de l'instruction publique et de la culture
Classification : -
Proposition du Conseil-exécutif : **Vote point par point**
Les points 1 à 5 : Rejet
Point 6 : Adoption sous forme de postulat

COVID-19 : Des places d'apprentissage assurées plutôt que des jeunes au chômage

Le Conseil exécutif est prié

1. de subventionner la moitié du salaire annuel des apprentis et apprenties qui débiteront leur formation en août 2020 (année 2020/2021) dans une entreprise formatrice exposée à un risque économique ;
2. de subventionner la moitié du salaire annuel des apprentis et apprenties qui débiteront leur formation en août 2021 (année 2021/2022) dans une entreprise formatrice exposée à un risque économique ;
3. de prolonger le délai de recherche d'une nouvelle place d'apprentissage pour les apprentis et apprenties de 2^e, 3^e et 4^e année ayant subi un licenciement économique ;
4. de subventionner la moitié du salaire annuel des apprentis et apprenties de 2^e, 3^e voire 4^e année ayant subi un licenciement économique, afin de leur permettre de retrouver au plus vite une nouvelle place d'apprentissage ;
5. de prolonger cette mesure sur l'année 2021/2022 si la situation économique se révèle encore mauvaise ;
6. de déposer un projet ou d'encourager les partenaires du canton à déposer un projet dans le cadre du programme de promotion « Places d'apprentissage Covid-19 » de la Confédération.

Développement :

La COVID-19 met en péril la situation économique de notre pays ainsi que celle de notre canton, et de nombreuses entreprises se voient déjà ou se verront dans l'avenir dans l'obligation de licencier du personnel. Dans ce contexte, la recherche d'une place d'apprentissage ou le maintien de sa place d'apprentissage devient compliqué. Et pourtant, il est absolument nécessaire de tout mettre en place afin de garantir des places d'apprentissage pour les jeunes plutôt que de les retrouver en situation de chômage.

En effet, il est absolument primordial de maintenir la continuité entre le secondaire I et le secondaire II et d'assurer la formation des jeunes, afin que ces derniers et ces dernières ne décrochent pas et n'entrent pas dans une spirale négative. A long terme, l'absence de formation initiale a non seulement un coût économique, mais aussi un coût social : il faut l'éviter en mettant en place des mesures d'encouragement et en investissant en amont.

Dans un article du *Journal du Jura* du 8 mai 2020, nous apprenions que le canton a mis en place plusieurs mesures pour favoriser la recherche de place d'apprentissage (prolongation de délai pour la conclusion des contrats d'apprentissage) et pour occuper les jeunes sans place d'apprentissage en renforçant les solutions transitoires. Cependant, nous sommes d'avis qu'il faut, avant tout, mettre en place des mesures pour assurer les places d'apprentissage au sein des entreprises. Il est ainsi nécessaire de soutenir les entreprises formatrices exposées à un risque économique en leur proposant de prendre en charge la moitié du salaire annuel de leurs nouveaux apprentis et de leurs nouvelles apprenties, comme le canton de Vaud a prévu de le faire (cf. communiqué de presse du Conseil d'Etat de l'Etat de Vaud).

Comme la recherche de places d'apprentissage pour l'année 2021/2022 commence déjà ou commencera dès la rentrée scolaire en août, il est nécessaire d'également proposer ces mesures pour l'année 2021/2022. Enfin, il est important que le canton de Berne participe et propose des projets dans le cadre du programme de promotion « Places d'apprentissage Covid-19 » de la Confédération, afin de trouver un chemin commun entre la Confédération et les cantons pour soutenir adéquatement la formation des jeunes.

Motivation de de l'urgence : L'urgence est demandée car les futurs apprentis et futures apprenties sont déjà en phase de recherche de places d'apprentissage.

Réponse du Conseil-exécutif

La motionnaire craint qu'en raison des effets négatifs de la pandémie de COVID-19 sur l'économie les jeunes ne trouvent pas de place d'apprentissage ou qu'ils perdent celle qu'ils occupent et se retrouvent sans emploi. Elle demande donc au Conseil-exécutif de mettre en place des incitations financières pour les entreprises formatrices exposées à un risque économique afin que celles-ci continuent de pourvoir leurs places d'apprentissage et poursuivent leurs contrats d'apprentissage en cours. La motionnaire fonde ses requêtes sur la décision du canton de Vaud. En outre, elle demande que le canton prolonge la période durant laquelle les apprentis et apprenties ayant perdu leur place d'apprentissage fréquentent l'école et profite du nouveau programme de promotion « Places d'apprentissage Covid-19 » de la Confédération pour proposer des projets.

Le Conseil-exécutif prend position comme suit sur les points 1 à 5 :

- Le contrôle continu de la situation des places d'apprentissage montre que la pandémie de COVID-19 n'a pour l'instant pas eu de conséquences graves dans le canton de Berne. L'augmentation du nombre de contrats d'apprentissage conclus a certes quelque peu ralenti depuis le confinement par

rapport à l'année précédente, mais de nombreuses entreprises formatrices restent fidèles à la formation professionnelle et sont disposées, malgré une situation financière tendue, à maintenir les contrats déjà conclus avec les apprentis et apprenties, à conclure de nouveaux contrats d'apprentissage et à investir dans la future main d'œuvre qualifiée. Certaines entreprises se plaignent même de ne guère recevoir de candidatures pour les places qu'elles mettent au concours.

- A la mi-juin, le portail des places d'apprentissage du canton de Berne proposait encore plus de 1000 postes vacants, principalement dans les métiers artisanaux. Selon l'enquête de juin 2020 sur les élèves libérables, seuls encore 3 pour cent des élèves en fin de scolarité obligatoire, soit 238 jeunes, sont encore à la recherche d'une place d'apprentissage. Ils continuent à recevoir un accompagnement constant et un grand soutien de la part de leur école et de l'orientation professionnelle. La situation dans la partie germanophone du canton ne diffère que légèrement de celle de la partie francophone. Dans la partie francophone du canton, la demande en termes de formation initiale en école est plus élevée et les contrats d'apprentissage ont tendance à être conclus plus tard que dans la partie germanophone. Dans les deux parties linguistiques, la proportion d'élèves encore à la recherche d'une formation est semblablement faible.
- Actuellement, les entreprises sont déjà soutenues par la Confédération et par les cantons. Ainsi, elles peuvent engager de nouveaux apprentis et apprenties même si elles se trouvent en situation de chômage partiel. De plus, les cantons ont prolongé jusqu'aux vacances d'automne le délai pour conclure les contrats d'apprentissage. Cette prolongation permet également aux élèves de rattraper ou de continuer les stages d'information professionnelle, très utiles pour qu'ils parviennent, tout comme les entreprises, à une décision fondée. Grâce à ces mesures, les chances de trouver un place d'apprentissage d'ici l'automne restent intactes.
- Il est extrêmement difficile de déterminer quelles entreprises sont particulièrement touchées sur le plan économique par la pandémie de COVID-19 et devraient le cas échéant recevoir une subvention pour les salaires des apprentis et apprenties. Même si des critères étaient définis, l'octroi d'une telle subvention mènerait à des inégalités et démotiverait les entreprises.
- Le nombre de ruptures de contrats d'apprentissage est actuellement inférieur à celui des années précédentes. Très peu de contrats ont en effet été résiliés en raison de la crise liée au coronavirus. Les apprentis et apprenties qui perdent leur place et doivent en trouver une nouvelle sont soutenus par les conseillers et conseillères en formation. Ils peuvent en outre continuer à fréquenter l'école professionnelle sans contrat pendant encore une durée maximale de trois mois. Dans des cas particuliers, une prolongation peut être autorisée s'il y a de bonnes chances pour que l'apprenti ou l'apprentie concernée trouve une nouvelle place d'apprentissage. L'expérience montre toutefois que lorsqu'un apprenti ou une apprentie n'a pas trouvé de place dans le délai imparti, cela signifie qu'il y a des problèmes sous-jacents nécessitant sa réorientation ou une répétition de l'année de formation. En général, il est très difficile de rattraper les compétences pratiques en entreprise lorsque la formation est interrompue pendant plus de trois mois. Le risque est donc élevé que ce nouveau contrat d'apprentissage soit également menacé ou que du moins la procédure de qualification ne soit pas couronnée de succès. D'un point de vue pratique, il est donc en général préférable d'éviter de prolonger le délai.
- Les incitations financières proposées impliquent des coûts très élevés : la recommandation salariale en première année de formation s'élève à environ 600 francs pour un polymécanicien ou une polymécanicienne dans l'industrie des machines, des équipements électriques et des métaux (MEM), durement touchée, et, dans le domaine de la restauration, à environ 1000 francs pour les spécialistes en restauration. Dans la plupart des autres professions, le salaire en première année varie de 550 francs à 800 francs. Dans l'hypothèse où la moitié du salaire de 600 francs est subventionnée pendant douze mois (soit 3600 francs par contrat d'apprentissage) et qu'un tiers des nouveaux contrats d'apprentissage est conclu dans des entreprises exposées à un risque économique élevé, cela représenterait, pour 3000 contrats, un montant d'environ 11 millions de francs. Ces coûts devraient être pris en charge dans le compte de résultats étant donné que le canton de Berne ne dispose pas, comme c'est le cas dans les cantons romands voisins, d'un fonds cantonal pour la formation professionnelle.

- L'effet positif et durable de l'octroi de subventions aux entreprises formatrices fait débat dans le milieu de la recherche. Les études menées à ce jour¹ laissent penser que, si les coûts sont élevés pour l'Etat, les effets sont à l'inverse modestes, ce qui se traduit par un rapport coût-utilité défavorable. En ce qui concerne le canton de Berne, la formation professionnelle jouit d'une grande renommée et la formation duale est très bien établie. Elle se révèle être clairement profitable pour la plupart des entreprises, c'est-à-dire que les coûts de formation peuvent être couverts par le travail productif des apprentis et apprenties (à l'exception des formations en informatique et de polymécanicien ou polymécanicienne). Outre les considérations économiques et l'intérêt pour une future main-d'œuvre bien qualifiée, la responsabilité sociale des entreprises et l'estime du monde économique et de la société en général portée à la formation duale sont des facteurs déterminants qui poussent les entreprises à s'investir dans la formation d'apprentis et d'apprenties. Et tant le canton que les organisations du monde du travail, mais aussi la population, y ont toujours un rôle important à jouer.

Le Conseil-exécutif partage la préoccupation de la motionnaire, à savoir de permettre aux jeunes un accès à la formation malgré la récession économique et de tout mettre en œuvre pour qu'ils ne perdent pas leur emploi et se retrouvent au chômage. Toutefois, en raison des remarques ci-dessus, il ne considère pas que les mesures proposées soient appropriées pour préserver les places d'apprentissage et les contrats dans les entreprises exposées à un risque économique. C'est pourquoi il rejette les points 1 à 5.

Point 6

En raison de la situation liée au coronavirus, un groupe de travail interdirectionnel a été mis sur pied pour examiner la question des solutions de raccordement. Ce groupe a déjà lancé les premières mesures pour l'année scolaire 2020-2021 et déposera à l'avenir des demandes de projets dans le cadre du programme de promotion « Places d'apprentissage Covid-19 » de la Confédération. Il s'agit pour l'essentiel de demandes relatives à des solutions déjà existantes. A l'aide du soutien financier de la Confédération, les ressources seront renforcées et permettront à davantage d'adolescents, d'adolescentes et de jeunes adultes de bénéficier de ces offres.

Le Conseil-exécutif est disposé à adopter le point 6 sous forme de postulat et à l'examiner.

Pour conclure, le Conseil-exécutif précise que la situation sur le marché des places d'apprentissage continue de faire l'objet d'une surveillance constante, qui prend également en compte les années à venir. L'objectif de l'accès direct à la formation et des 95 pour cent de diplômés au secondaire II doit rester prioritaire même si le recul conjoncturel ajouté au nombre croissant d'élèves arrivant en fin de scolarité obligatoire rendent la recherche d'une place d'apprentissage plus difficile. Il faut donc continuer à investir dans la promotion des places d'apprentissage et dans le conseil et le soutien des jeunes et des entreprises. Il convient à cet effet de vérifier si de nouvelles mesures de soutien sont nécessaires en plus de celles qui ont fait leurs preuves. En parallèle, il est important que les jeunes devant arrêter un choix professionnel ne se focalisent pas trop vite sur un seul métier, mais qu'ils sondent leurs aptitudes et envies dans différents domaines professionnels, qu'ils découvrent les avantages des métiers manuels et qu'ils augmentent ainsi leurs chances de trouver une place d'apprentissage.

Destinataires
– Grand Conseil

¹ Bonin, Holger, Jan Fries, Annette Hillerich et al. (2013) : recherche complémentaire « Auswirkungen des Ausbildungsbonus auf den Ausbildungsmarkt und die öffentlichen Haushalte ». Rapport de recherche 438. Berlin : Bundesministerium für Arbeit und Soziales.

Kuczera, Malgorzata (2017) : Incentives for Apprenticeships. Paris : OCDE.

Schweri, Jürg (2020) : Finanzielle Unterstützung von Lehrbetrieben und Lehrstellen. Document non publié.